VILLE DE SAINT-ASTIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026

Liste des délibérations examinées

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 – **présents** : 26 - **votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY- M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY – M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

N° DELIBERATION	LIBELLE	VOTE
	Approbation du PV de la séance du 16 septembre 2026	Unanimité
	Installation de deux conseillers municipaux	Prend acte
85-20261104	Nomination de deux personnes au CA du CCAS	Unanimité
86-20261104	Nomination d'un délégué titulaire au Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne	Unanimité
87-20261104	Nomination d'un délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne	Unanimité
88-20261104	Nomination d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires	Unanimité
89-20261104	Nomination d'un délégué à l'association Départementale Ciné Passion	Unanimité
90-20261104	Nomination d'un élu en charge de la délégation Culture	Unanimité
91-20261104	Convention de fonds de concours – Travaux techniques à l'école maternelle du centre	Unanimité
92-20261104	Vente d'un véhicule	Unanimité
93-20261104	Adhésion à l'association Les Amis de l'Espace Départemental des Résistances d'Hier à Aujourd'hui	22 pour- 7 contre
94-20261104	Sinistre assurances – remboursement à la société MAAF	Unanimité
95-20261104	Sinistre assurances – remboursement à la MACIF	Unanimité
96-20261104	Modification du tableau des effectifs – Création de deux postes aux services techniques	Unanimité
97-20261104	Modification du tableau des effectifs – Postes de policiers municipaux	Unanimité
98-20261104	Eclairage public – Route de la Chaux Astérienne	28 pour
99-20261104	Eclairage public – Suppression du poste 616	Unanimité
100-20261104	Convention de gestion de l'îlot du Pontet	Unanimité
101-20261104	Achat d'un tractopelle	Unanimité
102-20261104	Modificatif du marché espaces verts	Unanimité
103-20261104	SDE de la Dordogne – Rapport d'activité 2025	Prend acte
104-20261104	Désignation d'un référent Forêt	Unanimité
105-20261104	Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne – Adhésion d'une commune	Unanimité

La séance est levée à 19 heures 30
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN

MAIRIE DE SAINT-ASTIER 24110 (Dordogne)

La secrétaire de séance
Christelle DAUBRESE

AR Prefecture
024-212403729-20261104-85_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 **– présents** : 26 - **votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation de deux nouveaux membres au Centre Communal d'Action Sociale
N° : 85-20261104

Par délibération en date du 8 avril 2026 parvenue en préfecture le 16 avril 2026, il a été procédé à la désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Astier.

Il est proposé de nommer deux nouveaux membres auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Astier en remplacement de Madame Christine CARON et Madame Brigitte MENOT-LACOUR.

Il est proposé la candidature de Madame Stéphanie HERIGNY et Madame Aurélie MARTINEZ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

NOMME Mesdames Stéphanie HERIGNY et Aurélie MARTINEZ en qualité de représentant du conseil municipal au conseil d'administration du C.C.A.S de Saint-Astier en remplacement de Madame Christine CARON et Madame Brigitte MENOT-LACOUR.

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-85_20261104-DE
Re[illegible]10/11/2026

VILLE DE
SAINT-ASTIER

RAPPELLE que les élus amenés à siéger au conseil d'administration du C.C.A.S. sont :

Mme Christine LAFON-GILLET- Mme Françoise CADON - Mme Nathalie NARDOU –Mme Marie-France DUMAS- Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Aurélie MARTINEZ- Mme Martine SIMERMAN

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

MAIRIE DE SAINT-ASTIER 24110 (Dordogne)

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 – **présents :** 26 – **votants :** 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Nomination d'un délégué titulaire au Syndicat Mixte du Conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne
N° : 86-20261104

Il est proposé de nommer un nouveau délégué titulaire auprès du syndicat mixte du conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne en remplacement de Mme MENOT-LACOUR Brigitte.
La candidature de Mme Christelle DAUBRESSE est proposée.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
ACCEPTE de nommer Mme Christelle DAUBRESSE en qualité de délégué titulaire auprès du Syndicat mixte du conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne en remplacement de Mme MENOT-LACOUR Brigitte.
RAPPELLE que les délégués auprès du Syndicat mixte du conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne sont :

Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Christelle DAUBRESSE	Alain BRIEU

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

MAIRIE DE SAINT-ASTIER 24110 (Dordogne)

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-87_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 – **présents** : 26 - **votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un nouveau délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne
N° : 87-20261104

Il est proposé de nommer un nouveau délégué suppléant auprès du syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne en remplacement de Mme Christine CARON.
La candidature de M. Christian CONSTANTY est proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
ACCEPTE de nommer M. Christian CONSTANTY en qualité de délégué suppléant auprès du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne en remplacement de Mme Christine CARON.
RAPPELLE que les délégués auprès du syndicat départemental d'énergies de la Dordogne sont :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
LACOMBE Pascal	DELEPLANQUE Bernard
CHEVALIER Éric	CONSTANTY Christian

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

MAIRIE DE SAINT-ASTIER 24110 (Dordogne)

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-88_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 – **présents** : 26 - **votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un nouveau délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des transports scolaires
N° : 88-20261104

Il est proposé de nommer un nouveau délégué suppléant auprès du syndicat Intercommunal des transports scolaires en remplacement de Mme Christine CARON.
La candidature de Mme Nathalie NARDOU est proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
ACCEPTE de nommer Mme Nathalie NARDOU en qualité de délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal des transports scolaires en remplacement de Mme Christine CARON.
RAPPELLE les délégués auprès du Syndicat Intercommunal des transports scolaires :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
HERIGNY Stéphanie	MANS Patrick
MARTINEZ Aurélie	NARDOU Nathalie

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-89_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 **– présents** : 26 **- votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un nouveau délégué à l'Association Départementale Ciné Passion en Périgord
N° : 89-20261104

Il est proposé de nommer un nouveau délégué pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Association Ciné Passion en Périgord en remplacement de Mme Brigitte MENOT-LACOUR.
La candidature de Mme Christelle DAUBRESSE est proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
ACCEPTE de nommer Mme Christelle DAUBRESSE en qualité de délégué pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association Ciné Passion en Périgord en remplacement de Mme MENOT-LACOUR Brigitte.
RAPPELLE les délégués auprès de l'association départementale Ciné Passion :

- Délégué siégeant à l'assemblée générale et au conseil d'administration :
  - Mme Christelle DAUBRESSE
- Délégué siégeant à l'assemblée générale :
  - M. Alain BRIEU

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-90_20261104-DE
Reçu le 17/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 – **présents** : 26 - **votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Commission CULTURE
N° : 90_20261104

Par délibération en date du 8 avril 2026 parvenue en préfecture le 16 avril 2026 ont été mises en place les différentes commissions municipales conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal. Une d'entre elles est la commission CULTURE COMMUNICATION.
En raison de la démission de Mme Menot Lacour, conseillère municipale déléguée, il est nécessaire de remplacer ce poste d'une part. D'autre part, la commission devient uniquement « COMMISSION CULTURE ».

La candidature de Mme Christelle DAUBRESSE est proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE de nommer Mme Christelle DAUBRESSE en charge de la commission municipale « Culture » en remplacement de Mme MENOT-LACOUR Brigitte.

RAPPELLE la composition de la commission municipale CULTURE présidée par Mme Christelle DAUBRESSE : M. CASTAING Jean-Claude – M. BRIEU Alain – Mme CADON Françoise – Mme LAFON-GILLET Christine – Mme SIMON Yolande – M. MARTIN Jean-Bernard- Mme Martine SIMERMAN

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-90_20261104-DE
Reçu le 17/11/2026

VILLE DE
SAINT-ASTIER

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

MAIRIE DE SAINT-ASTIER * 24110 (Dordogne)

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-91_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 **– présents** : 26 - **votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Convention de fonds de concours avec la CCIVS – Travaux techniques à l'école maternelle du centre
N° : 91-20261104

La CCIVS a engagé des travaux au sein de l'école maternelle du centre notamment des travaux de cloisonnement et d'aménagement nécessaires au bon fonctionnement des locaux.
Le montant total des travaux réalisés et financés par la CCIVS s'élève à 5.070 € HT.
La commune de Saint-Astier a fait part de sa volonté de participer financièrement à la réalisation des travaux par le versement d'un fonds de concours à la CCIVS à hauteur de 50% des travaux, soit une participation des travaux de 2.535 €.
La somme est à inscrire par décision modificative au budget 2026.
Le conseil municipal doit autoriser M. le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE les termes de la convention relative au versement d'un fonds de concours à la CCIVS pour les travaux techniques à l'école maternelle du centre

ACCEPTE le versement d'un fonds de concours à la CCIVS à hauteur de 50 % des travaux soit une participation financière de 2.535 €.

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-91_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE
SAINT-ASTIER

DIT que la somme est à inscrire par décision modificative au budget 2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

MAIRIE DE SAINT-ASTIER
24110 (Dordogne)

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-92_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 – **présents** : 26 - **votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Vente d'un véhicule
N° : 92-20261104

Un minibus de marque renault immatriculé CG-141-VT a été mis en vente auprès des agents municipaux. La responsabilité de la commune ne pourra être engagée une fois la vente effectuée.
L'offre la mieux disante est de 2.000 €.
Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
DECIDE de vendre en l'état le véhicule de marque Renault immatriculé CG-141-VT pour un prix de cession de 2.000 €.
AUTORISE Monsieur le Maire à comptabiliser les écritures de cession et de sortie d'inventaire de ce matériel
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

MAIRIE DE SAINT-ASTIER 24110 (Dordogne)

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-93_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 **– présents** : 26 **- votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion à l'association « Les amis de l'EDRHA »
N° : 93-20261104

Cette association a été créée pour soutenir les actions de l'espace départemental des Résistances d'Hier à Aujourd'hui (EDRHA) dont le référent est le conseiller départemental Jacques RANOUX.
En association avec le comité départemental de l'association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance (ANACR 24), l'idée est d'accentuer le travail sur les jeunes générations en regroupant des personnes ou des collectivités prêtes à s'investir dans les actions telles que des conférences, des expositions, des interventions dans les écoles...
L'adhésion annuelle est de 100 €.
Le conseil municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;
ACCEPTE d'adhérer à l'association Les amis de l'Espace départemental des Résistances d'Her à Aujourd'hui (EDRHA) moyennant une cotisation annuelle de 100 €
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

MAIRIE DE SAINT-ASTIER 24110 (Dordogne)

Pour	**22**
Contre	**7**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 – **présents** : 26 - **votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Sinistre assurance – Remboursement à la société MAAF
N° : 94-20261104

En date du 22 septembre, un véhicule stationné 7 rue du Docteur Guichard a subi un bris de glace du fait de la projection d'une débrousailleuse lors des travaux d'espaces verts des agents communaux. Le montant des réparations s'élève à 225,14€. Le contrat d'assurances de la commune prévoyant une franchise de 300€, le montant des réparations est intégralement à la charge de la commune. Le règlement est à adresser à la MAAF, assurance de la partie adverse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE de régler à la MAAF, assurance de la partie adverse la somme de 225,14 € en remboursement du sinistre bris de glace
AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

MAIRIE DE SAINT-ASTIER 24110 (Dordogne)

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 – **présents** : 26 - **votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Sinistre assurance – Remboursement à la société MACIF
N° : 95-20261104

Le 20 février 2026, un arbre est tombé et a endommagé un vantail de portail métallique situé 3 chemin du moulin. Cet évènement est dû à un épisode climatique relaté dans la presse.
L'arbre étant sur une parcelle communale, les frais de remise en état du portail incombent à la municipalité. La dépense totale est de 792€.
492 € ont été versés directement par notre assurance, la somme de 300 € restante, correspondant à la franchise est à prendre en charge par la municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE de régler à la MACIF, la somme de 300 € correspondant à la franchise relative au sinistre énoncé ci-dessus
AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

MAIRIE DE SAINT-ASTIER 24110 (Dordogne)

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-96_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 – **présents** : 26 - **votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Création de deux postes d'adjoint technique territorial
N° : 96_20261104

Madame l'adjointe en charge des ressources humaines explique que compte tenu du départ à la retraite d'une part, et d'une mutation d'autre part, un recrutement doit être effectué pour leurs remplacements.
A la suite de l'appel à candidature et du souhait de titularisation d'un agent sur le service espaces verts et d'un agent sur le service de la propreté, il est proposé d'ouvrir deux postes à temps complet sur le grade d'adjoint technique au **1er janvier 2027.**
De façon simultanée, un poste d'adjoint technique territorial principal de 1è classe à temps complet et un poste d'adjoint technique territorial doivent donc être supprimés.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au 01/01/2027.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour et d'inscrire au tableau des effectifs du 01/01/2027 les modifications et mouvements du personnel suivants :

- De créer deux postes d'adjoint technique à temps complet
- De supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1è classe à temps complet
- De supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-96_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE la modification du tableau des effectifs comme énoncé ci-dessus

MODIFIE le tableau des emplois à compter du 01/01/2027 comme indiqué dans l'annexe « tableau des effectifs de la Mairie de Saint-Astier, consolidés et mis à jour ».

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2027

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-97_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 – **présents :** 26 - **votants :** 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un emploi de policier municipal multigrade
N° : 97_20261104

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Vu le budget de la collectivité,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant le départ par mutation, au 1er mai 2026, de l'agent occupant le poste de Chef de service de police municipale principal de 2e classe,
Considérant la nécessité d'assurer la continuité des missions de police municipale et la volonté de renforcer ce service,
Considérant la nécessité de ne pas restreindre les recrutements à un seul grade et d'ouvrir les postes aux cadres d'emplois de catégories B et C de la filière police municipale

Le Maire propose au Conseil municipal :

- **La création d'un emploi de policier municipal à temps complet,** à compter du **1er janvier 2027,** afin d'assurer les missions de police municipale au sein de la collectivité ;

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-97_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

Cet emploi pourra être pourvu par des fonctionnaires relevant des grades suivants :

- Gardien-brigadier
- Brigadier
- Brigadier-chef principal
- Chef de service de police municipale
- Chef de service de police municipale principal de 2e classe
- Chef de service de police municipale principal de 1re classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** ces propositions
- **Approuve** la modification du tableau des emplois et des effectifs ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 **– présents** : 26 **- votants** : 28
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Eclairage public – Route de la Chaux Astérienne
N° : 98-20261104

L'armoire n°707 située route de la chaux Astérienne fait partie des zones avec une extinction de l'éclairage public entre 0h 30 et 6 heures conformément à la délibération du 22 mars 2023.

A la demande de la société SAS Chaux de Saint-Astier et pour des raisons de sécurisation du personnel, il est proposé de laisser les candélabres n°810 à n°820 en éclairage permanent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de maintenir en éclairage permanent les candélabres n° 810 à n° 820 commandés par l'armoire n° 707 située Route de la Chaux Astérienne

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de cette mesure et à signer tous les documents correspondants.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

MAIRIE DE SAINT-ASTIER 24110 (Dordogne)

Monsieur BASTIER Dominique ne prend pas part au vote.

Pour	**28**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-99_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 **– présents** : 26 - **votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Eclairage public – Suppression du poste 616
N° : 99-20261104

Le candélabre n°616 situé route de Saint-Germain a été endommagé. L'intervention est réalisée en régie par le SDE 24, il n'y aura pas de financement de la part de la commune.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette suppression.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de supprimer le foyer endommagé n° 616 situé route de Saint-Germain
AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de cette mesure et à signer tous les documents correspondants.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

MAIRIE DE SAINT-ASTIER 24110 (Dordogne)

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-100_20261104-DE
Reçu le 17/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 – présents : 26 - votants : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Convention avec le SMBI pour la gestion de l'îlot du Pontet
N° : 100-20261104

La ville de Saint-Astier œuvre en partenariat avec le SMBI (Syndicat Mixte du bassin de l'Isle) pour la valorisation de l'îlot du Pontet. Par délibération du 31 juillet 2017, la commune avait approuvé les termes d'une convention pour fixer les rôles de chacun avec pour objectif global la préservation et l'entretien des zones humides (parcelles 183, 184 section AI sises le Pontet).

La convention arrive à terme cette fin d'année 2026, il est donc nécessaire de la renouveler, le SMBI propose de la renouveler pour 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE de renouveler la convention de gestion de zone humide de l'îlot du Pontet avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle pour une durée de 15 ans
ACCEPTE les termes de ladite convention
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

MAIRIE DE SAINT-ASTIER 24110 (Dordogne)

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-101_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 **– présents** : 26 **- votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Achat d'un tractopelle
N° : 101-20261104

Une consultation a été lancée sur la plateforme AWS marchés.publics.dordogne pour l'achat d'un tractopelle neuf le 19 aout 2026.
La date de remise des plis était fixée au 29 septembre 2026.
Deux plis ont été remis :

- Société M3 : 85170 BELLEVIGNY (Agence à Nersac – Charente)
- Etablissements CHAMBON : 33500 LIBOURNE

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique de l'offre : 50%
- Prix : 40%
- Planning et délais : 10%

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'entreprise M3 est la mieux disante avec une offre de 154.666,80 € TTC.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
ACCEPTE l'offre de l'entreprise M3 : 85170 BELLEVIGNY (Agence à Nersac – Charente) pour un montant de 154.666,80 € TTC
AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché correspondant et tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 **– présents** : 26 **- votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Modificatif du marché Espaces verts
N° : 102-20261104

Par délibération du 16 septembre 2026, le conseil municipal a validé les trois lots du marché d'entretien des espaces verts.

Le lot n°3 est un marché réservé qui a été attribué à l'association APEI, seul candidat pour un montant de 10.020 € TTC pour la tranche ferme, 5.940 € TTC pour la tranche conditionnelle n°1 et 1.488 € TTC pour la tranche conditionnelle n°2.

Toutefois, pour la tranche conditionnelle n°1 (lotissements), une erreur a été commise dans la remise du devis car deux lignes de celui-ci n'ont pas été inclues dans le total (vallon du Fournet et Jean Moulin). Aussi, le total TTC passe de 5.940 € à 10.800 €.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce modificatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
ACCEPTE le modificatif pour le lot N° 3 – marché réservé, attribué à l'association APEI notamment pour la tranche conditionnelle n°1 qui passe de 5.940 € TTC à 10.800 € TTC.
AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à cette modification.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

MAIRIE DE SAINT-ASTIER 24110 (Dordogne)

Pour	**29**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-103_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt- six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 – **présents** : 26 - **votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN –M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne – Rapport d'activité 2025
N° : 103_20261104

Le SDE 24 a transmis à la collectivité son rapport d'activité 2025, les points essentiels de celui-ci sont les suivants :

Les compétences du Syndicat sont :
- Réseau électrique
- Réseau gaz
- Eclairage public
- Mobilité durable
- Action énergétique

Le syndicat est divisé en 15 secteurs d'énergies regroupant 503 communes. Le comité syndical est composé de 73 représentants élus par les 1007 délégués des communes.

Le réseau électrique est de 26 102 km pour 292 177 consommateurs. Le programme d'investissement en 2025 s'élevait à 25,6 M€ (contre 27,6 M€ en 2024). Ils sont financés par des subventions d'Etat, par ENEDIS, par les participations des communes.
Le SDE travaille étroitement avec le concessionnaire GRDF pour développer la filière des gaz verts.

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-103_20261104-DE
Reçu le 10/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

Au niveau de l'éclairage public, le SDE poursuit son programme de rénovation, modernisation des installations. En 2025, ce sont au total 9 M€ de travaux qui ont été programmés.
Le SDE continue le développement de la mobilité électrique en Dordogne (réseau Mobive).
La SEM 24 poursuit ses efforts pour développer la filière solaire en Dordogne.

Le rapport complet est consultable en mairie ou en version numérique sur le site www.sde24.fr

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport .

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

MAIRIE DE SAINT-ASTIER (Dordogne)

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-104_20261104-DE
Reçu le 17/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 – **présents** : 25 - **votants** : 28
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER -–M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Absent : M. Jean-Bernard MARTIN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un référent Forêt
N° : 104_20261104

Les services de la Préfecture demandent que soit désigné un référent forêt qui aurait pour mission d'être l'interlocuteur privilégié sur les chantiers forestiers (réception et traitement des déclarations de chantiers, états des lieux des voiries forestières empruntées, diffusion des informations) et sur la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillement au regard du risque feux de forêts.

Cette désignation a été prévue par une charte forestière signée le 10 décembre 2025 portant sur l'usage de la voirie dans les travaux forestiers, la clarification des règles et la sécurisation des accès forestiers.
La candidature de M. Patrick MANS est proposée.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

DESIGNE M. Patrick MANS en qualité de référent Forêt
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

Pour	**28**
Contre	**0**
Abstention	**0**

MAIRIE DE SAINT-ASTIER (Dordogne)

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture
024-212403729-20261104-105_20261104-DE
Reçu le 17/11/2026

VILLE DE SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026
Conseillers en exercice : 29 – **présents** : 25 - **votants** : 28
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ –M. Alain BONNAFOUS – Mme Valérie DELUGIN - M. Dominique BASTIER–M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : Mme Françoise CADON procuration à Mme Sylvie NINEY - M. Nicolas LESUR procuration à M. Patrick MANS - M. Frédéric TROLONGE procuration à Mme Géraldine JOLY
Absent : M. Jean-Bernard MARTIN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DAUBRESSE Christelle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Syndicat mixte du conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne – procédure d'adhésion
N° : 105_20261104

La commune de Saint-Astier est membre du Syndicat mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne. A ce titre, et conformément aux statuts du syndicat, l'avis des communes membres est sollicité sur l'adhésion de la commune de Cubjac-Auvezère-Val-d 'Ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

SE PRONONCE favorablement pour l'adhésion de la commune de Cubjac-Auvezère-Val -d 'Ans au Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne
AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

MAIRIE DE SAINT-ASTIER 24110 (Dordogne)

Pour	**28**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/11/2026

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr